###### Modèle de demande

|  |  |
| --- | --- |
| Concerne : | Scission partielle |

M,

La présente demande vise à obtenir une décision anticipée, conformément aux articles 20 à 28 de la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d’impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale.

1. DEMANDE

*Dans cette partie, il convient de préciser la(es) question(s) et les dispositions légales pertinentes qui relèvent de la compétence du SDA et sur lesquelles vous souhaitez que celui-ci se prononce.*

*Exemple :*

La demande porte sur la question de savoir si :

1. La scission partielle de la société « X » par laquelle cette dernière transfère son activité opérationnelle « N » à la société « Y » ou à la société nouvellement constituée « Y » répond aux conditions fixées à l’article 211, §1er, alinéa 4 du Code des Impôts sur les Revenus (ci-après « CIR92 ») et n’a pas comme objectif principal ou comme un de ses objectifs principaux la fraude ou l’évasion fiscales au sens de l’article 183bis du CIR92.
2. La scission partielle est visée par l’article 117, §2 du Code d’Enregistrement, Hypothèque et Greffe des droits d'enregistrement (ci-après « CDE »).
3. La scission partielle tombe dans le champ d’application des articles 11 et 18, §3 du Code de la TVA (ci-après « CTVA »).
4. DESCRIPTION DES FAITS

**II.1. Description des sociétés concernées par la scission partielle**

*Il convient d’adapter cette partie en fonction du fait que la société bénéficiaire est déjà une société existante ou que la société bénéficiaire est nouvellement constituée au moment de la scission partielle.*

1. Société « X », société scindée partiellement
2. Identité de la société :
   * Société « X », créée le ………, au capital social de ……… EUR représenté par ………. actions ;
   * Description de l‘activité réelle actuellement exercée  ……… ;
   * Actionnaires (% des parts détenues) ……… ;
   * Administrateurs ……… ;
   * Historique de la société « X » ;
   * Nombre de travailleurs (éventuellement par activité)
3. Société « Y », société bénéficiaire
4. Identité de la société :
   * Société « Y », créée le ………, au capital social de ……… EUR représenté par ………. actions ;
   * Description de l‘activité réelle actuellement exercée  ……… ;
   * Actionnaires (% des parts détenues) ……… ;
   * Administrateurs ……… ;
   * Historique de la société « Y » ;
   * Nombre de travailleurs (éventuellement par activité)

**II.2. Opération envisagée**



*Dans cette partie, il convient de :*

* *décrire brièvement le contexte général de l’opération envisagée ;*
* *décrire brièvement l’opération envisagée ;*
* *confirmer que l’opération de scission partielle sera réalisée en conformité avec les prescriptions du Code des Sociétés ;*
* *faire apparaître la date juridique et la date de la rétroactivité comptable envisagée.*
* *en cas de détention d’un patrimoine immobilier, veuillez reprendre dans un tableau :*
* *tous les biens immobiliers de la société « X » (situation, date d’acquisition, affectation privée et/ou professionnelle, locataires privés et/ou professionnels, loyers annuels perçus par immeuble, valeur comptable et valeur estimée en cas de vente)*
* *préciser si ces immeubles sont mis à disposition des actionnaires ou de leur famille ?*
  + *l’affectation de ces immeubles (société scindée ou bénéficiaire).*
  + *Veuillez préciser si, postérieurement à l’opération de restructuration, la société scindée louera un ou plusieurs biens transférés (et vice versa) et confirmer que les conditions de location s’aligneront sur les valeurs locatives de marché.*
    - * *mentionner si la scission partielle aura un impact sur l’emploi. Si oui, positivement ou négativement ?*
      * *fournir un organigramme de la structure du groupe avant et après l’opération envisagée. Si l’opération englobe plusieurs étapes, il peut également être utile de fournir l’évolution de la structure du groupe après chaque étape.*

*Exemple de scission partielle vers une société nouvellement constituée au moment de la scission partielle.*

Organigramme avant l’opération envisagée.

*Actionnaire M Actionnaire P*

*60% 40%*

*Société X*

Organigramme après l’opération envisagée.

*Actionnaire M Actionnaire P*

*60% 40%*

*60% 40%*

*Société Y*

*Société X*

1. **Motivation de la demande**

**III.1. Impôts sur les Revenus**

**III.1.1. La scission partielle envisagée est justifiée par des motifs économiques valables.**

*Dans cette partie, il convient d’expliquer les motifs économiques valables invoqués pour justifier la scission partielle.*

**III.1.2. La scission partielle n’a pas comme objectif principal ou un de ses objectifs principaux la fraude ou l’évasion fiscales.**

*Dans cette partie, il convient de faire apparaître les impacts fiscaux de la scission partielle, tant positifs que négatifs.*

*A cet effet, en vue de mesurer l’impact fiscal de la scission partielle en matière de chiffre d’affaires, de base imposable, de pertes fiscales récupérables et autres latences fiscales, le SDA souhaite obtenir un tableau reprenant la situation pour chacune des sociétés concernées, AVANT la scission partielle (pour les trois dernières années) et APRES la scission partielle (projection des résultats).*

*A défaut de pouvoir les intégrer dans la demande, les tableaux peuvent être joints en annexe.*

*Exemple de tableau :*

***Avant scission partielle (3 dernières années)[[1]](#footnote-1)***

|  |  |
| --- | --- |
|  | Société « X » |
| Chiffre d’affaires |  |
| Résultat comptable |  |
| Résultat de la période imposable (code 1410) |  |
| Bénéfice subsistant (code 1450) |  |
| Base imposable au taux normal (code 1460) |  |
| Solde de la déduction RDT reportable sur la période imposable suivante (code 1704) |  |
| Perte à reporter sur la période imposable suivante (code 1730) |  |
| Solde de DCR qui est reportable sur la période imposable suivante (code 1712) |  |
|  |  |
| DPI qui est reportable sur la période imposable suivante (codes 8370/8470 du formulaire 275U) |  |
| DCR qui est en principe déductible de l’exercice d’imposition (code 8070 du formulaire 275C) |  |

***Après la scission partielle***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Société « X » | Société « Y » |
| Chiffre d’affaires |  |  |
| Résultat comptable |  |  |
| Résultat de la période imposable (code 1410) |  |  |
| Bénéfice subsistant (code 1450) |  |  |
| Base imposable au taux normal (code 1460) |  |  |
| Solde de la déduction RDT reportable sur la période imposable suivante (code 1704) |  |  |
| Perte à reporter sur la période imposable suivante (code 1730) |  |  |
| Solde de DCR qui est reportable sur la période imposable suivante (code 1712) |  |  |
|  |  |  |
| DPI qui est reportable sur la période imposable suivante (codes 8370/8470 du formulaire 275 U) |  |  |
| DCR qui est en principe déductible de l’exercice d’imposition (code 8070 du formulaire 275 C) |  |  |

*Dans cette partie, outre les tableaux ci-dessus, il convient généralement de répondre aux questions suivantes :*

* *si nécessaire, le calcul des pertes fiscales reportées ou RDT après la scission partielle conformément à l’article 206, §2, CIR92 ;*
* *un détail des réserves immunisées des sociétés concernées. Si des réserves immunisées sont présentes dans la société scindée (partiellement) dont l’immunisation est dépendante de la réalisation d’une obligation de remploi ou d’investissement, veuillez préciser :*
  + *si les obligations de remploi ou d’investissement sont déjà remplies et si oui, à quelle société seront affectés les actifs désignés comme remploi ;*
  + *si l’obligation de remploi ou d’investissement n’est pas encore remplie, quelle société prendra cet engagement.*
* *confirmation que la scission partielle s’effectuera conformément à l’article 213, CIR92.*
* *y-a-t-il des dettes spécifiquement liées aux actifs scindés/maintenus ? Si oui, lesquelles et suivent-elles les actifs auxquels elles sont liées ?*
* *les sociétés scindée et bénéficiaire disposeront-elles des fonds nécessaires pour mener leurs activités ou devront-elles recourir à un crédit récurrent ? Dans l’affirmative, ce financement sera-t-il réalisé en interne (par ex. par la société mère ou une société du groupe) ou en externe ? Quelles seront les modalités de ce financement ?*
* *Existe-t-il, oui ou non, une intention de transférer les actions de la société scindée (partiellement) et/ou de la (des) société(s) bénéficiaire(s).*

**III.2. Droits d’enregistrement**

*Dans ce chapitre, il convient :*

* *de motiver les raisons pour lesquelles l’opération envisagée peut bénéficier de l’article 117, §2, CDE.*
* *de mentionner le mode de rémunération (en actions avec ou sans soulte en espèces) ;*
* *de mentionner le nom et l’adresse du notaire instrumentant.*

*Il convient également de répondre aux questions suivantes :*

*Veuillez décrire les activités exercées par la société apporteuse en précisant :*

* + *le chiffre d’affaires réalisé par chacune de ces activités ;*
  + *le bénéfice d’exploitation réalisé par chacune de ces activités ;*
  + *la répartition du personnel par activité.*

*Veuillez fournir des éléments concrets qui permettent de considérer que les éléments transférés forment une ou plusieurs divisions de la société apporteuse qui, du point de vue technique et sous l’angle de l’organisation, exerce(nt), chacune individuellement, une activité autonome fonctionnant par ses propres moyens.*

**III.3. TVA**

*Le présent chapitre a pour objectif de justifier la raison pour laquelle l’opération envisagée relève du champ d’application des articles 11 et 18, § 3, du CTVA. Dans ce contexte,*

* + - *veuillez fournir une description des actifs et passifs transférés.*
    - *clarifier la destination des biens immeubles utilisés dans le cadre de l’activité à transférer.*
    - *indiquer si la société bénéficiaire a droit à déduction.*
    - *indiquer si une unité TVA existe au sein du groupe et dans l’affirmative, quelles sociétés en font partie.*

1. **cONCLUSION**

**Annexes**

Annexes à joindre à la demande :

* + - * un bilan post scission démontrant la juste application des dispositions prévues par l’article 213, CIR92.
      * business plan pour les trois prochaines années.

1. Si la scission partielle concerne aussi une société existante, les chiffres clés de cette société doivent également être inclus dans le tableau. [↑](#footnote-ref-1)